

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 13 – Mercredi 6 avril 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail: [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### Procès-verbal N° 5 de la séance du Parlement du mercredi 23 mars 2011

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont.

Présidence: André Burri (PDC), président.

Scrutateurs: Nicolas Eichenberger (PLR) et Clovis Brahier (PS).

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement.

Excusés: Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), Hubert Godat (VERTS), Frédéric Juillerat (UDC), Maria Lorenzo-Fleury (PS), Jean-Paul Miserez (PCSI), André Parrat (CS-POP), Gabriel Schenk (PLR) et Agnès Veya (PS).

Suppléants: Jean-Luc Charmillot (PDC), Françoise Chaignat (PDC), Emmanuelle Schaffter (VERTS), Damien Lachat (UDC), Josiane Daepf (PS), Géraldine Beuchat (PCSI), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Serge Caillet (PLR) et Murielle Macchi-Berdats (PS).

(La séance est ouverte à 8 h 30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

#### 1. Communications

#### 2. Promesse solennelle d'un suppléant

Serge Caillet (PLR) fait la promesse solennelle.

#### 3. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de l'économie

Sont élus tacitement: Gabriel Schenk (PLR) en qualité de membre et David Balmer (PLR) en qualité de remplaçant.

#### 4. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de la formation

Sont élus tacitement: David Balmer (PLR) en qualité de membre et Serge Caillet (PLR) en qualité de remplaçant.

#### 5. Questions orales

- Loïc Dobler (PS): Situation de l'entreprise Condor et soutien de l'Etat (non satisfait)

- Alain Lachat (PLR): Demande de l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Fessenheim (satisfait)
- Frédéric Lovis (PCSI): Réaction face à des actes de violence gratuite (partiellement satisfait)
- Emmanuel Martinoli (VERTS): Position du Gouvernement sur l'énergie nucléaire (non satisfait)
- Damien Lachat (UDC): Changement total de l'état-major de la Police cantonale suite au rapport de la commission de protection des données (non satisfait)
- Yves Gigon (PDC): Mesures envisagées par le Gouvernement pour compenser la perte de la part au bénéfice de la BNS (satisfait)
- Christophe Berdat (PS): Regroupement des filières HES dans le canton de Berne (satisfait)
- David Eray (PCSI): Octroi d'une subvention au stand de tir des Breuleux non prévue au budget (non satisfait)
- Pierluigi Fedele (CS-POP): Simplification des procédures pour accéder aux programmes d'occupation pour chômeurs (partiellement satisfait)
- Jean-Pierre Mischler (UDC): Position du président de la Fédération jurassienne des chasseurs sur les indemnités liées aux dégâts de sangliers (satisfait)
- Bernard Varin (PDC): Amélioration du tronçon routier Saignelégier – Tramelan (satisfait)
- Maryvonne Pic Jeandupeux (PS): Débat sur la stratégie énergétique cantonale (satisfaite)
- Martial Courtet (PDC): Quelles affectations pour l'ancienne brasserie Choquard? (satisfait)

#### 16. Résolution N° 137

**Geler, éventuellement demander le remboursement des indemnités déjà versées, et dénoncer la convention de rupture des rapports de travail avec le commandant de la Police.** Christophe Schaffter (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 137 est adoptée par 31 voix contre 16.

**Département de l'Environnement et de l'Équipement****6. Interpellation N° 777**

**Le Doubs... qui trop en parle mal étreint...** Christophe Schaffter (CS-POP)

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Raphaël Ciochi (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**7. Interpellation N° 778**

**Centrales nucléaires, et l'avis du Gouvernement?** Géraldine Beuchat (PCSI)

Développement par l'auteure.

L'interpellatrice est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Claude Schlüchter (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département des Finances, de la Justice et de la Police****8. Motion N° 977**

**Stop à la discrimination des travailleurs jurasiens!** Damien Lachat (UDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion N° 977 est rejetée par 52 voix contre 5.

**Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes****9. Motion N° 982**

**Le Canton doit se donner les moyens de protéger la population contre les effets du radon.** Renée Sorg (PS) et consorts

Développement par l'un des auteurs.

Le Gouvernement de transformer la motion en postulat, ce que les motionnaires refusent.

Au vote, la motion N° 982 est rejetée par 32 voix contre 26.

**10. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 53 députés.

**11. Modification de la loi sur l'assurance du bétail (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 54 députés.

**12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Service de la consommation et des affaires vétérinaires et dénomination du Service de la santé publique) (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 28a, alinéa 1, lettre f' (nouvelle)

Commission et Gouvernement:

collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne;

Au vote, cette proposition est acceptée par 54 députés.

Article 28a, alinéa 1, lettre f'' (nouvelle)

Minorité de la commission:

collaboration à la formation;

Majorité de la commission et Gouvernement:

(Pas de nouvelle lettre f'')

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 29 voix contre 27 pour la proposition de la minorité de la commission.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est adoptée par 52 députés.

**13. Arrêté portant approbation de la modification du 7 décembre 2007 de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 52 députés.

**Département de la Formation, de la Culture et des Sports****14. Question écrite N° 2403**

**Redistribution du bénéfice du Casino Barrières du Jura par la Fondation Loisirs-Casino: des précisions (bis).** Christophe Schaffter (CS-POP)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'Économie, de la Coopération et des Communes****15. Motion N° 983**

**Révision de la LACI: pour un suivi des conséquences cantonales.** Pierluigi Fedele (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion N° 983 est acceptée par 28 voix contre 26.

**17. Résolution N° 138**

**Pour le maintien du remboursement des lunettes et des lentilles de contact dans l'assurance maladie de base.** Pierre-Alain Fridez (PS)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 138 est adoptée par 33 députés.

Les procès-verbaux N°s 3 et 4 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 13 h 35.

Delémont, le 24 mars 2011.

Au nom du Parlement  
Le président: André Burri  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maitre

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 15 mars 2011**

**Nomination des représentants de l'Etat  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les représentants de l'Etat suivants:

**Conseil de Fondation du Musée jurassien  
d'art et d'histoire à Delémont**

- M<sup>me</sup> Jacqueline Boillat-Baumeler, Le Noirmont;
- M<sup>me</sup> Céline Robert-Charrue Linder, Delémont;
- M. Pierre Broglin, Courroux;
- M. Antoine Glaezer, Porrentruy.

Cet arrêté entre en vigueur immédiatement

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 15 mars 2011**

**Nomination des membres  
de commissions cantonales  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

a) **Groupe coordination violence**

- M. Nicolas Anker, médecin généraliste;
- M<sup>me</sup> Joanne Broquet,  
assistante sociale aux SSR Delémont;
- M<sup>me</sup> Katia Crelier,  
membre du comité de la FAPE;
- M. Frédéric Duplain, infirmier-chef  
du Service des urgences de l'Hôpital du Jura;
- M<sup>me</sup> Angela Fleury,  
cheffe du Bureau de l'égalité;
- M. Alain Gerber,  
éducateur à l'AEMO/Fondation Saint-Germain;
- M<sup>me</sup> Corinne Hêche Hays,  
assistante sociale à l'Hôpital du Jura;
- M<sup>me</sup> Marie-Jane Intenza,  
juriste d'Etat-major à la Police cantonale;
- M<sup>me</sup> Aude Sauvain-Brulhart,  
intervenante au Centre de consultation LAVI;
- M<sup>me</sup> Séverine Stalder, procureure;
- M<sup>me</sup> Maria Werdenberg-Natale, psychologue.

La présidence est assumée par la cheffe du Bureau de l'égalité.

Le secrétariat est assumé par le Bureau de l'égalité.

b) **Conseil de la famille**

- M<sup>me</sup> Mathilde Crevoisier, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Angela Fleury, Delémont;
- M<sup>me</sup> Marie-Claire Grimm, Delémont;
- M<sup>me</sup> Thérèse Lattmann, Montenol;
- M<sup>me</sup> Sylvie Léchenne, Bure;
- M<sup>me</sup> Françoise Ruiz, Delémont;
- M<sup>me</sup> Nanuska Varin, Seleute;

- M. Jean-Marc Veya, Delémont;
- M. Vincent Willemin, Delémont.

La présidence du Conseil de la famille est confiée à M<sup>me</sup> Angela Fleury.

Le secrétariat est assumé par le Bureau de l'égalité.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 22 mars 2011**

**Nomination des représentants de l'Etat  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les représentants de l'Etat suivants:

**Commission culturelle interjurassienne**

- M<sup>me</sup> Chantal Calpe, Delémont;
- M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Liengme, La Chaux-de-Fonds;
- M. Jean-Noël Maillard, Porrentruy;
- M. Joël Vallat, Saignelégier.

La coprésidence de la commission est confiée à M. Jean-Noël Maillard.

**Comité de l'association jurassienne d'accueil  
des migrants «AJAM».**

- M. Alphonse Poupon, Delémont.

**Conseil de fondation «Les Castors»**

- M<sup>me</sup> Marie-Anne Rebetez, Delémont.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 22 mars 2011**

Par arrêté, le Gouvernement a modifié comme suit la composition du groupe de travail temporaire pour l'assainissement et le remblayage des galeries des fours à chaux à Saint-Ursanne:

- M. Martial Couche est libéré de son mandat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 22 mars 2011**

**Nomination des membres  
de commissions cantonales  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

a) **Chambre des notaires**

- M<sup>e</sup> Jean-Marc Christe, Delémont;
- M<sup>e</sup> Jean-Jacques Droz, Delémont;
- M<sup>e</sup> Charles Freléhoux, Porrentruy;
- M<sup>e</sup> Vincent Paupe, Saignelégier;
- M<sup>e</sup> Manuel Piquerez, Porrentruy.

La présidence de la Chambre des notaires est confiée à M<sup>e</sup> Manuel Piquerez.

b) **Conseil de la Fondation dépendances, Fondation jurassienne chargée de l'aide aux personnes dépendantes et de la prévention des dépendances**

- D<sup>r</sup> Jean-Luc Baierlé, Courgenay;
- M. Pierre Broglin, Courroux;
- M<sup>me</sup> Dominique Cattin Houser, Le Noirmont;
- M<sup>me</sup> Alessia Donzé, Courroux;
- M. Hubert Godat, Delémont;
- D<sup>r</sup> François Héritier, Courfaivre;
- M<sup>me</sup> Estelle Kamber, Bressaucourt;
- M<sup>me</sup> Noémie Pala, Les Genevez;
- M<sup>me</sup> Chloé Saas Vuilleumier, La Chaux-de-Fonds;
- M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Willemin, Saulcy.

c) **Conseil de fondation de l'«Œuvre jurassienne de secours»**

- M. Michel Thentz, ministre, Delémont;
- M<sup>me</sup> Catherine Aubry, Saignelégier;
- M<sup>me</sup> Eliane Chytil-Montavon, Porrentruy;
- M. Jean-Maurice Donzé, Les Breuleux;
- M<sup>me</sup> Suzanne Dubosson-Goetschmann, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Chantal Miserez-Jeanguenat, Montfaucon;
- M. le Chanoine Jacques Œuvray, Boncourt;
- M<sup>me</sup> Odette Sanglard, Courtételle;
- M<sup>me</sup> Elodie Schaffner, Courchapoix;
- M. Bernard Varrin, Alle;
- M. Jean-Marc Veya, Le Bémont.

M. le ministre Michel Thentz est nommé président du Conseil de fondation.

d) **Comité du «Secours d'hiver, Jura»**

- M. Michel Thentz, ministre, Delémont;
- M<sup>me</sup> Catherine Aubry, Saignelégier;
- M<sup>me</sup> Eliane Chytil-Montavon, Porrentruy;
- M. Jean-Maurice Donzé, Les Breuleux;
- M<sup>me</sup> Suzanne Dubosson-Goetschmann, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Chantal Miserez-Jeanguenat, Montfaucon;
- M. le Chanoine Jacques Œuvray, Boncourt;
- M<sup>me</sup> Odette Sanglard, Courtételle;
- M<sup>me</sup> Elodie Schaffner, Courchapoix;
- M. Bernard Varrin, Alle;
- M. Jean-Marc Veya, Le Bémont.

M. le ministre Michel Thentz est nommé président du comité.

e) **Commission de la faune**

- M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement;
- M. Didier Adatte, Porrentruy;
- M. Bernard Berthold, Ocourt;

- M. Etienne Dobler, Glovelier;
- M. Michel Juillard, Miécourt;
- M. Flavien Lachat, Alle;
- M. Jean-François Pape, Pleigne;
- M. Philippe Riat, Epiquerez;
- M. Alexandre Strambini, Les Genevez.

La présidence de la commission est confiée à M. le ministre Philippe Receveur.

Le secrétariat de la commission est assumé par l'Office de l'environnement.

f) **Commission de gestion des ateliers d'artistes de la République et Canton du Jura**

- M<sup>me</sup> Céline Eléonore Froidevaux, La Chaux-de-Fonds;
- M<sup>me</sup> Séverine Perret, Saint-Imier;
- M. Jean-Christophe Kübler, Porrentruy;
- M. Michel Marchand, Saint-Ursanne;
- M. Boris Rebetez, Bâle;
- M. Alexandre Voisard, Courtelevant;
- M. Jean Marc Voisard, Delémont.

La présidence de la Commission est confiée à M. Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles

g) **Groupe de coordination chargé de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes**

- M<sup>me</sup> Marie-Anne Meyrat, Fondation rurale interjurassienne;
- M. Eric Amez-Droz, Service de l'économie rurale;
- M. Bernard Beuret, Station phytosanitaire cantonale;
- M. le D<sup>r</sup> Jean-Luc Baierlé, médecin cantonal;
- M. André Gassmann, CABI Europe-Switzerland;
- M. Noël Buchwalder, Office de l'environnement;
- M. Jean-Marie Hofstetter, Service des ponts et chaussées.

La présidence du groupe de coordination est confiée à M<sup>me</sup> Marie-Anne Meyrat.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2011

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe de travail chargé de mener les investigations nécessaires dans le but de déterminer les causes et l'ampleur de la contamination aux PCB dans les poissons de la Birse:

- M. Jacques Gerber, Office de l'environnement, en remplacement de M. Jean-Pierre Meusy.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Jacques Gerber.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 22 mars 2011**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail temporaire chargé l'élaborer des propositions pour une politique cantonale en matière de gestion des eaux et de la législation y relative:

- M<sup>me</sup> Annemarie Balmer, maire de la commune des Enfers, en remplacement de M. Pierre-André Gigon, maire de la commune de Muriaux;
- M. Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature, Office de l'environnement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Département de l'Economie et de la Coopération

**Arrêté  
portant nomination de l'inspecteur  
cantonal des ruchers et de son suppléant  
pour la période 2011-2015**

Le Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes de la République et Canton du Jura,  
— vu l'article 19 de l'ordonnance portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des déchets animaux du 9 décembre 1997<sup>1</sup>,

arrête:

**Article premier:** Sont nommés:

- a) inspecteur cantonal des ruchers:  
M. Pierre Tatti, 1955, 2889 Ocourt;
- b) inspecteur cantonal suppléant des ruchers:  
M. Louis Noirjean, 1947, 2900 Porrentruy.

**Article 2**

La période de fonction débute le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2015.

**Article 3**

Les inspecteurs sont soumis au secret de fonction tel que défini à l'article 25 de la loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat<sup>2</sup>.

**Article 4**

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Delémont, le 17 mars 2011.

Le ministre de l'Economie et de la Coopération:  
Michel Probst.

<sup>1</sup>RSJU 916.51  
<sup>2</sup>RSJU 173.11

Département de la Formation, de la Culture  
et des Sports

**Année scolaire 2011-2012:  
journées cantonales de sport scolaire**

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports (OCS), le Centre jurassien d'enseignement et de formation et le Service de l'enseignement arrêtent comme il suit les journées cantonales de sport de l'année scolaire 2011-2012:

- a) *Journées sportives organisées  
dans le cadre de la scolarité obligatoire*

- b) *Journée sportive destinée aux étudiants et aux apprentis jurassiens*
- c) *Manifestations nationales*

**A) Manifestations cantonales:  
journées sportives organisées  
dans le cadre de la scolarité obligatoire**

**Athlétisme**

- **Mercredi 21 septembre 2011** à Delémont.
- Avec qualification pour les 9<sup>es</sup> années G + F pour la Journée suisse de sport scolaire 2012.
- Journée interjurassienne (Jura et Berne francophone).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 8 et 9.

**Tennis de table**

- Eliminatoires et finales cantonales en vue de participer aux championnats suisses de tennis de table pour écoliers.
- Activité ouverte aux écoliers non licenciés.
- Période: **octobre 2011**.
- En dehors du temps scolaire – organisation par les clubs de tennis de table.

**Jeux dans l'eau**

- **Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2011** à Porrentruy – Centre sportif des Tilleuls.
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 5 et 6.

**Tournoi de tchoukball et de badminton**

- **Mercredi 25 janvier 2012** à Porrentruy – Oiselier, Banné et Tilleuls.
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 6 et 7.
- Equipe formée de 6 élèves (3 garçons/3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève).

**Basketball (8<sup>e</sup> année G + 9<sup>e</sup> année G + F)**

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 4 avril 2012** à Porrentruy – Oiselier, Banné, Tilleuls et Sous-Bellevue.
- Tournoi ouvert aux élèves des écoles du secondaire 1 du canton de Bâle-Ville dans le cadre de l'accord de coopération signé entre les 2 cantons.
- Avec qualification d'une équipe jurassienne pour la Journée suisse de sport scolaire 2012 (pour les 9<sup>es</sup> G + F).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> années.

**Mini-volleyball (8<sup>e</sup> F + 9<sup>e</sup> année G + F)**

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 4 avril 2012** à Delémont – Blancherie, Gros-Seuc, FRI, ECG.
- Tournoi ouvert aux élèves des écoles du secondaire 1 du canton de Bâle-Ville dans le cadre de l'accord de coopération signé entre les 2 cantons.
- Avec qualification d'une équipe jurassienne pour la Journée suisse de sport scolaire 2012 (pour les 9<sup>es</sup> années G + F).
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> années (équipes mixtes non acceptées).

**Football (7 x 7)**

- Organisation du tournoi de football à sept par le Département « Juniors » de l'AJF et l'OCS en vue de la participation, en juin 2012, à la Finale de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle.
- **Samedi 12 mai 2012** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques (pas de championnat officiel ce jour-là).
- Manifestation réservée aux garçons et aux filles des degrés 4 à 9.

**Badminton 2000**

- Éliminatoires et finales cantonales en vue de participer aux finales suisses pour écoliers.
- Tournoi pour écoliers non licenciés.
- Période: **mai-juin 2012**.
- En dehors du temps scolaire – organisation par les clubs de badminton.

**Jeux d'agilité et de coordination**

- **Mercredi 13 juin et jeudi 14 juin 2012** à Bassecourt – terrain FSG.
- Par équipe de 6 (mixité possible).
- Manifestation réservée aux filles et garçons des degrés 3 et 4.

**B) Manifestations cantonales:  
journées sportives destinées aux étudiants  
et aux apprentis jurassiens**

**Journée polysportive «EMS – PRO»**

- **Vendredi 20 janvier 2012** à Delémont et Moutier.
- Journée intercantonale (Jura, Bâle-Ville et Berne francophone).
- Compétition ouverte aux élèves des écoles du secondaire 2 du canton de Bâle-Ville dans le cadre de l'accord de coopération signé entre les 2 cantons.
- Manifestation réservée aux jeunes gens et jeunes filles des écoles du secondaire 2.

**GiantxTour**

- Compétition de boardercross et de saut free-style à skis ou snowboard.
- **Jeudi 2 février 2012** à La Lenk/Berne.
- Journée de qualifications réservée aux jeunes gens et aux jeunes filles du secondaire 2 du Jura et du Jura bernois.
- Finales suisses: date et lieu non encore connus.
- Organisation: Rivella giantxTour by Dakine.

**C) Manifestations nationales****Journée suisse de sport scolaire**

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2012 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball – gymnastique aux agrès.

**Coupe Crédit Suisse pour écoliers: Bâle**

Les vainqueurs des catégories 4, 5, 6, 7, 8 et 9<sup>es</sup> « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 12 mai 2012) représenteront le Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle en juin 2012 (date définitive non encore arrêtée).

**D) Conditions générales de participation**

- Les directions d'école sont invitées à respecter les directives relatives à l'organisation des manifestations et compétitions sportives cantonales organisées par l'Office des sports dans le cadre du sport scolaire facultatif du 22 mai 1995.
- Les écoles facilitent la participation des élèves aux joutes cantonales de sport scolaire.
- Un enseignant **doit accompagner et encadrer** les élèves qui participent à ces manifestations sportives, et ce, du départ de la localité au lieu de la manifestation et retour.

L'enseignant et les élèves utilisent **le même moyen de transport** (train ou car).

- Les écoles font en sorte que la participation à ces journées sportives crée le moins de perturbation possible dans le cours normal de l'enseignement.

Tous les élèves et les enseignants qui ne sont pas concernés par ces épreuves sont astreints à suivre ou à dispenser l'enseignement comme à l'accoutumée. Le cas échéant, un horaire spécial est mis en place.

- Les directions d'école et les enseignants sont priés de prendre connaissance et de respecter les dispositions et droits de participation relatifs à chacune des manifestations.
- En cas **d'accident**, les participants sont placés **sous la responsabilité de l'école ou de la commune**.

**E) Inscriptions**

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations et les formules d'inscription relatives à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites et/ou à tous les participants au moins trois semaines avant la manifestation.

**F) Organisation**

La responsabilité de l'organisation des Journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 29 mars 2011.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports.

Service des transports et de l'énergie

**Procédure d'approbation des projets d'installations électriques****Mise à l'enquête publique**

**Commune: Courgenay**

**Projet N° S-153627**

**Nouvelle station transformatrice 16 kV/BT  
«La Tuilerie»**

Installation d'une nouvelle station transformatrice en béton préfabriquée 16kV/BT, au lieu-dit «La Tuilerie», ban de Courgenay, pour remplacer la station transformatrice «La Fenatte» sur deux poteaux qui est en très mauvais état. L'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) profite des travaux de la commune de Courgenay (construction d'un trottoir et remplacement des conduites d'eau à la route de Monterri) pour la pose des protections de câbles.

Coordonnées: 250055/576771.

FMB Energie S.A. projette l'installation d'une nouvelle station transformatrice 16kV/BT sur le territoire de la commune de Courgenay, au lieu-dit « La Tuilerie ».

La station transformatrice respecte les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

La demande d'approbation des plans susmentionnés a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

La description du projet ainsi que le plan de situation sont mis à **l'enquête publique à la commune de Courgenay du 7 avril au 24 mai 2011** (pour tenir compte des fêtes de Pâques).

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, chemin de Mor-nex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Delémont, le 4 avril 2011.

Service des transports et de l'énergie.

Le délégué à l'énergie: Francis Jeannotat.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bonfol

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e vice-président-e des assemblées communales

Les électrices et électeurs de la commune de Bonfol sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un-e vice-président-e des assemblées communales, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions du règlement sur les élections communales.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 18 avril 2011, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du/de la candidat-e. Ils doivent porter la signature manuscrite du/de la candidat-e et celle d'au moins cinq électrices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

Lieu: petite salle communale. Heures d'ouverture: vendredi 27 et samedi 28 mai 2011, de 19 h à 20 h; dimanche 29 mai 2011, de 10 h à 12 h.

Scrutin éventuel de ballottage: vendredi 17 et samedi 18 juin 2011, de 19 h à 20 h, et dimanche 19 juin 2011, de 10 h à 12 h.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent parvenir au Conseil communal jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011, à 18 heures.

Bonfol, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Conseil communal.

### Boncourt

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé par décision du 31 mars 2011 le plan suivant:

- **plan spécial «La Queue au Loup»**; secteurs AAa, AAb et AAc, comprenant un plan d'occupation du sol à l'échelle 1:1000 et un cahier de prescriptions correspondantes.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Conseil communal.

### Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques

#### Scrutins communaux du 15 mai 2011

Les Conseils communaux de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques ont fixé au dimanche 15 mai 2011 la votation populaire concernant la création du Syndicat d'agglomération de Delémont. Ils convoquent les ayants droit au vote en matière communale à se prononcer le 15 mai 2011 sur la question suivante:

#### Acceptez-vous les statuts portant sur la création du Syndicat d'agglomération de Delémont?

Selon le message du Conseil de ville à Delémont et selon le message du Conseil communal à Châtillon, Cour-

rendlin, Courroux, Courtételle, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques.

#### Lieu et ouverture des bureaux de vote

**Châtillon:** Locaux de l'administration communale; samedi 14 mai 2011, de 19 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Courrendlin:** Bâtiment administratif; samedi 14 mai 2011, de 13 h 30 à 14 h 30; dimanche 15 mai 2010, de 10 h à 12 h.

**Courroux:** Bureau communal, rez-de-chaussée, salle Le Colliard; vendredi 13 mai 2011, de 18 h à 19 h, samedi 14 mai 2011, de 18 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Courtételle:** Aula de l'école; samedi 14 mai 2011, de 19 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Delémont:** Hall du Collège (Avenue de la Gare 7) et Hall de l'Hôtel de Ville (Place de la Liberté 1); vendredi 13 mai 2011, de 17 h à 19 h, samedi 14 mai 2011, de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Develier:** Bureau communal; vendredi 13 mai 2011, de 19 h à 20 h, samedi 14 mai 2011, de 18 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Rebeuvelier:** dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Rossemaison:** Bureau communal; samedi 14 mai 2011, de 19 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Soyhières:** Locaux de l'administration communale; samedi 14 mai 2011, de 19 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Vellerat:** Salle communale; samedi 14 mai 2011, de 19 h à 20 h, dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Vicques:** Centre communal; dimanche 15 mai 2011, de 10 h à 12 h.

#### Exercice du droit de vote

- *Vote personnel à l'urne:* L'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- *Vote par correspondance:* L'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier. L'enveloppe de vote peut aussi être remise directement à l'administration communale avant le scrutin durant les heures d'ouverture du bureau communal.  
L'électeur peut aussi glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale. La dernière levée aura lieu vendredi 13 mai 2011, à 17 h à Delémont et Rebeuvelier, à 17 h 30 à Courtételle et Vellerat, à 18 h à Châtillon, Courroux, Develier et Rossemaison; samedi 14 mai 2011, à 13 h à Courrendlin, à 19 h à Soyhières; dimanche 15 mai 2011, à 9 h 30 à Vicques.
- *Duplicata de la carte de vote:* Un duplicata de la carte d'électeur peut être obtenu au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.
- *Voies de recours:* Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé



à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours, conformément à l'article 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques. S'il est dirigé contre le scrutin même, il peut encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel.

Les documents relatifs à l'objet en votation peuvent être consultés dans les administrations communales de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques.

#### Dépôt public

Les statuts du Syndicat d'agglomération de Delémont sont déposés publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après la votation populaire du 15 mai 2011, soit du 25 avril au 3 juin 2011, dans les administrations communales de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir au Secrétariat communal de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat ou Vicques jusqu'au 13 juin 2011.

Delémont, le 30 mars 2011.

### Clos du Doubs

#### Assemblée communale

jeudi 28 avril 2011, à 20 heures, à halle de sports à Saint-Ursanne.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 février 2011.
2. Décider la vente de parcelles du lotissement Es Minera, à Montenol, à :
  - a) Sarah et Xavier Beureux, Fahy;
  - b) Martine et Marc Broquet, Montenol.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal de police.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les élections.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les honoraires et indemnités des autorités communales.
6. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation de WC publics à Saint-Ursanne. Voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement puis consolider l'emprunt.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal [www.closdoudoubs.ch](http://www.closdoudoubs.ch). Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'assemblée.

Les règlements mentionnés aux points 3, 4 et 5 ci-dessus sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au Secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public.

Ces règlements sont disponibles également sur le site internet communal.

Saint-Ursanne, le 31 mars 2011.

Conseil communal.

### Courrendlin

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 mars 2011, les documents suivants :

- plan spécial «Extension de la carrière du Bambois» ;
- les prescriptions.

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 28 mars 2011.

Conseil municipal.

### Courrendlin

#### Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4 m 50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2 m 50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes, seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives jusqu'au 30 avril 2011 conformément aux présentes.

Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages par suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Courrendlin, le 28 mars 2011.

Conseil municipal.

### Delémont

#### Octroi du droit de cité

Par arrêté du 28 mars 2011, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de Delémont à :

- M. Besim Domaqi, né le 14 janvier 1989, ressortissant serbe, domicilié à Delémont.
- M<sup>me</sup> Fitore Zenuni, née le 3 avril 1992, ressortissante kosovare, domiciliée à Delémont.
- M<sup>me</sup> Céline Dery, née le 14 mars 1958, ressortissante canadienne, domiciliée à Delémont.
- M<sup>me</sup> Ersilia Courvoisier-Valentino, née le 19 sep-

tembre 1965, ressortissante italienne, domiciliée à Delémont.

Delémont, le 29 mars 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

## Delémont

### Arrêtés du Conseil de ville du 28 mars 2011

#### **Tractandum N° 06/2011**

Le crédit de Fr. 1710000.– pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie est accepté.

#### **Tractandum N° 07/2011**

Le crédit de Fr. 880000.– HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours «Jardinerie» et «Îlot Sorne» est accepté.

#### **Tractandum N° 08/2011**

Le crédit-cadre de Fr. 800000.– relatif aux investissements du Centre de renfort, d'incendie et de secours de la ville de Delémont pour la période 2011-2014 est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 9 mai 2011

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

## Fahy

### Election complémentaire par les urnes de deux conseillers-ères communaux-ales le 29 mai 2011

Les électrices et électeurs de Fahy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection de deux conseillers-ères selon le système de la représentation proportionnelle, conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 18 avril 2011, à 18 heures.

Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du-de la candidat-e et seront signés par ce dernier. Ils porteront la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant.

**Lieux:** halle polyvalente.

**Ouverture du bureau de vote:** samedi 28 mai 2011, de 19 h à 20 h, et dimanche 29 mai 2011, de 10 h à 12 h.

Fahy, le 4 avril 2011.

Conseil communal.

## Fahy

### Election complémentaire par les urnes d'un maire le 29 mai 2011

Les électrices et électeurs de Fahy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un maire selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures:** les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au **lundi 18 avril 2011, à 18 heures.**

Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du-de la candidat-e et seront signés par ce dernier. Ils porteront la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

**Lieux:** halle polyvalente.

**Ouverture du bureau de vote:** samedi 28 mai 2011, de 19 h à 20 h, et dimanche 29 mai 2011, de 10 h à 12 h.

**Eventuel scrutin de ballottage:** 19 juin 2011.

Pour le second tour les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011, à 18 heures.

Fahy, le 4 avril 2011.

Conseil communal.

## Lajoux

### Aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Lajoux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 7 avril au 6 mai 2011 inclusivement, à son Secrétariat communal en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- la modification du plan de zones, parcelles N<sup>os</sup> 65 et 69.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre-signature au Conseil communal de Lajoux jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement. Elle portera la mention «Aménagement local».

Lajoux, le 4 avril 2011.

Conseil communal.

## Pleigne

### Assemblée communale

jeudi 5 mai 2011, à 20 heures, à l'Épicentre.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et adopter les comptes 2010.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 130000.– pour la réfection du chemin du Truchet.
4. Adoption du nouveau règlement sur les élections communales.
5. Election complémentaire à la commission d'école.

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2011

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

**les mercredis 5 janvier, 27 avril, 8 juin, 20 juillet, 3 août, 17 août et 28 décembre**

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismund Jacquod.

6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Sébastien Haefflinger, ressortissant de France, domicilié à Pleigne.
7. Divers.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée communale:

#### **Assemblée bourgeoise**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratification de la vente de la parcelle 1320 du lotissement Dos-le-Motie 3.
3. Ratification du crédit de Fr. 130000.– pour la réfection du chemin du Truchet.
4. Divers.

Pleigne, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Conseil communal.

---

#### **Porrentruy**

##### **Entrée en vigueur de la modification de l'article 12 du règlement du Conseil de ville**

Par décision du 18 janvier 2011, le Gouvernement jurassien a rejeté l'opposition d'un citoyen de Porrentruy relative à la décision d'approbation du Service des communes du 28 juin 2010 concernant la modification de l'article 12 du règlement du Conseil de ville dont la teneur est la suivante:

1. Le procès-verbal mentionne:
  - a) le jour, l'heure et la durée de la séance, l'ordre du jour et le lieu;
  - b) la liste des membres présents et excusés;
  - c) les orateurs, la position des groupes du Conseil de ville et du Conseil municipal, les propositions présentées et les décisions prises, les résultats des votations et élections;
  - d) les membres obligés de s'abstenir de voter en vertu de l'article 14, alinéa 3, du ROAC.
2. Les débats du Conseil de ville sont enregistrés au format audio et conservés au Secrétariat municipal pour les archives (alinéa modifié par le Service des communes dans sa décision d'approbation du 28 juin 2010).

Réuni en séance du 31 mars 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2011.

La modification partielle du règlement ainsi que la décision d'approbation du 28 juin 2010 et la décision du Gouvernement du 18 janvier 2011 peuvent être consultées au Secrétariat municipal (article 19, lettre a, du décret sur les communes 190.111).

Une requête afin de contrôle de la constitutionnalité de la présente modification peut être déposée dans les 15 jours dès la publication auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Case postale 24, 2900 Porrentruy 2 (article 177 et suivants Cpa).

Porrentruy, le 31 mars 2011.

Conseil municipal.

#### **Vendlincourt**

##### **Dépôt public de la mensuration officielle**

##### **Lots 2, 3 et 3.v**

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Vendlincourt dépose publiquement du 7 avril au 9 mai 2011 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- les plans cadastraux N<sup>os</sup> 1 à 25;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans ces lots.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 9 mai 2011 inclusivement au Secrétariat communal de Vendlincourt.

Vendlincourt, le 4 avril 2011

Conseil communal.

---

#### **Vermes**

##### **Plan spécial «Le Chenet»**

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la commune de Vermes dépose publiquement du 7 avril au 9 mai 2011 inclusivement, à son Secrétariat communal en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- le plan d'occupation du sol et des équipements;
- les prescriptions.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal, 2829 Vermes, jusqu'au 9 mai 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention «Plan spécial Le Chenet».

Vermes, le 4 avril 2011.

Conseil communal.

---

#### **Vermes**

##### **Election complémentaire par les urnes d'un-e vice-président-e des assemblées communales les 4 et 5 juin 2011**

Les électrices et électeurs de la commune de Vermes sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e vice-président-e des assemblées communales, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 25 avril 2011, à 18 heures. Ils doivent porter le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et la signature du-de la candidat-e et les signatures d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

##### **Ouverture du bureau de vote**

Lieu: Halle de gymnastique de Vermes. Heures d'ouverture: samedi 4 juin 2011, de 19 à 20 heures, et dimanche 5 juin 2011, de 10 à 12 heures.

Scrutin éventuel de ballottage: 25 et 26 juin 2011, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 8 juin 2011, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de

candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Vermes, le 4 avril 2011.

Conseil communal.

### Vicques

#### Assemblée communale ordinaire

lundi 18 avril 2011, à 20 h 15, au Centre communal.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 février 2011.
2. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 1992 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
3. Ratifier les dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2010.
4. Fermeture d'une demi-classe enfantine: ratifier la décision du Département de la Formation, de la Culture et des Sports, et de la Commission d'école, concernant l'organisation de l'école enfantine dès 2011-2012.
5. Information au sujet de la votation communale du 15 mai portant sur la création du syndicat d'agglomération de Delémont.
6. Divers.

Immédiatement après l'assemblée communale:

#### Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 22 novembre 2010.
2. Décider la vente d'une parcelle dans le lotissement «Pesse sur la Fenatte».
3. Approuver la constitution gratuite et pour une durée illimitée d'une servitude foncière de droit de passage d'une conduite de chauffage, à charge de l'immeuble bourgeois feuillet 127, en faveur de l'immeuble feuillet 194, appartenant à Vico-Logis S.A.
4. Divers.

Conseil communal.

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

#### Bourrignon

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 2 mai 2011, à 20 h 15, au local habituel.

Ordre du jour:

1. Salutations du président.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2010.
4. Voter le crédit nécessaire pour la rénovation du toit de l'église avec traitement de la charpente et la pose du paratonnerre.
5. Informations pastorales.
6. Divers

Commune ecclésiastique catholique-romaine.

Vos publications peuvent être envoyées  
par e-mail à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

#### Montignez

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 26 avril 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer les comptes de l'exercice 2010.
3. Divers et imprévu.

Montignez, le 28 mars 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

#### Soubey

##### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 18 avril 2011, à 20 h 15, à l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010 et dépassements de budget.
3. Divers et imprévu.

Soubey, le 28 mars 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Avis de construction

#### Courgenay

Requérant: Jean-Paul Laissue, route de Courtemblin 47, 2950 Courgenay; auteur du projet: Richner Urs, Rihs Agro S.A., Oholten 3, 5703 Seon.

Projet: Construction d'une halle d'engraissement de 16000 poulets et d'une place à fumier, installation de 3 silos à aliments et d'une citerne à gaz et aménagement d'une place groisée, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1210, 1211 et 1212 (surfaces 14889, 14908 et 122012 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit «Champ Morel», zone agricole.

Dimensions: Poulailier: longueur 74 m 04, largeur 19 m 47, hauteur 4 m 10, hauteur totale 5 m 70; place à fumier: longueur 7 m, largeur 6 m 50, hauteur totale 1 m 20; silos à aliment (2x): diamètre 2 m 75, hauteur 8 m; (1x): diamètre 2 m 14, hauteur 6 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, ossature bois, panneaux isolés; façades: bois de couleur brune et filet coupe-vent de couleur beige; couverture: tôle thermolaquée de couleur brun-rouge RAL 8012 (panneaux isolés).

L'article 97 LAg du 29 avril 1998 et les articles 12 et 12a LPN sont applicables.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 31 mars 2011.

Secrétariat communal.

**Delémont**

Requérant: Francis Chèvre, avenue de la Gare 18, 2800 Delémont; auteur du projet: Enzo Créations S.à.r.l., Voyebœuf 1a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un immeuble de 8 appartements avec 7 garages et 3 places de stationnement, sur la parcelle N° 2590 (surface 1108 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Andains, zone HA.

Dimensions: Longueur 26 m, largeur 12 m, hauteur 6 m, hauteur totale 9 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage, couleur blanc cassé; couverture: étanchéité; chauffage au gaz.

Plan spécial N° 46 Le Mexique.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Delémont**

Requérant: Daniel Stänz, rue Alfred-Comte 12, 2800 Delémont.

Projet: Transformations intérieures du bâtiment N° 3, changement d'affectation d'une salle et aménagement d'un logement, sur la parcelle N° 1213 (surface 659 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Moulins, zone CBe, zone centre B, approche Vieille Ville.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 31 mars 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Delémont**

Requérants: Ahmed Jasmin et Habib, rue des Merisiers 16, 2800 Delémont; auteur du projet: Jean-François Mercier, Archi-prest S.A., route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison à 2 appartements avec 2 garages en annexe, sur la parcelle N° 4976 (surface 827 m<sup>2</sup>), sise à la rue Sous-Maichereux, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions: Longueur 12 m, largeur 10 m 30, hauteur 6 m 48.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation périphérique; façades: crépissage; couleur blanc cassé; couverture: étanchéité; chauffage au gaz.

Plan spécial N° 67 Mexique-Ouest.

Dérogation requise: HA 15 RCC (hauteurs).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 4 avril 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Delémont**

Requérante: Immo-Chaux S.A., avenue de la Gare 18, 2800 Delémont; auteur du projet: Enzo Créations S.à.r.l., Voyebœuf 1a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un immeuble de 8 appartements avec 7 garages et 3 places de stationnement, sur la parcelle N° 5243 (surface 966 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Andains, zone HA.

Dimensions: Longueur 26 m, largeur 12 m, hauteur 6 m, hauteur totale 9 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation périphérique; façades: crépissage, couleur blanc cassé; couverture: étanchéité; chauffage au gaz.

Plan spécial N° 46 Le Mexique.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

**Delémont**

Requérante: Bourgeoisie de Delémont, rue de la Constituante 7, 2800 Delémont.

Projet: Aménagement d'un sentier didactique forestier et pose de petites constructions sur le parcours (couvert, tourelle d'observation et couvert à xylophone, sur

les parcelles N<sup>os</sup> 1606, 1607 et 1610 (surfaces 619170, 132882 et 384921 m<sup>2</sup>), sises aux lieux-dits « Côte à Bé-pierre, Sur les Champs Domont, Feuilleresse », zone ZA. Dimensions: Selon plans déposés.

Dérogrations requises: Article 24 LAT et article 15 LF.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 4 avril 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

### Montfaucon

Requérants: Nathalie et Vincent Hennin, chemin des Tilleuls 177, 2362 Montfaucon; auteur du projet: Olivier Heimann S.à.r.l., rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard. Projet: Construction d'une maison familiale à ossature bois avec couvert à voiture, véranda et annexe contiguës + panneaux solaires (5 m<sup>2</sup>), sur la parcelles N<sup>o</sup> 505 (surface 752 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Champs Mathias », localité de Montfaucon, zone HAc, plan spécial – secteur HAc « Champs Mathias 1 ».

Dimensions principales: Longueur 9 m 48, largeur 8 m 70, hauteur 5 m 71, hauteur totale 7 m 75; dimensions véranda: longueur 2 m 79, largeur 5 m 21, hauteur 2 m 70, hauteur totale 3 m 85; dimensions annexe + couvert: longueur 9 m 48, largeur 4 m 50, hauteur 3 m 98, hauteur totale 6 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: lames en pin autoclavé horizontales, couleur gris nature; couverture: tuiles TC, couleur rouge naturel.

Dérogration requise: Article 14 des prescriptions du plan spécial « Champs Mathias 1 » (distance entre abri voiture et la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 4 avril 2011.

Secrétariat communal.

### Montfaucon

Requérant: Eric Rindlisbacher, chemin de la Louvière 7, 2362 Montfaucon.

Projet: Transformation de l'appartement existant et aménagement d'un logement supplémentaire dans le

bâtiment N° 7 + aménagement d'une terrasse extérieure avec cheminée, sur la parcelle N° 91 (surface 889 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Louvière », localité de Montfaucon, zone CA, centre A.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dérogration requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 4 avril 2011.

Secrétariat communal.

### Movelier

Requérante: Mettim S.A., c/o Francis Chèvre, avenue de la Gare 18, 2800 Delémont; auteur du projet: BT Architecture, Jean-Pierre Corbat, route Principale 47b, 2943 Vendlincourt.

Projet: Construction de deux maisons familiales avec couverts à voiture et réduits en annexes contiguës + pompe à chaleur air-eau, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1848 et 470 (surfaces 1014 et 321 m<sup>2</sup>), sises au chemin du Tilleul, zone HAc, plan spécial « Le Tilleul ».

Dimensions principales: Longueur 9 m 38, largeur 9 m 27, hauteur 6 m 30, hauteur totale 8 m 15; dimensions couvert à voiture: longueur 5 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 15, hauteur totale 3 m 15; dimensions réduit: longueur 4 m, largeur 2 m 50, hauteur 3 m 15, hauteur totale 3 m 15.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: crépi minéral blanc cassé; couverture: tuiles béton anthracite.

Dérogration requise: Article 54 OCAT (distance entre bâtiment).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Movelier, le 4 avril 2011.

Secrétariat communal.

### Movelier

Requérants: Lucie et Stéphane Julien, Clos-les-Dos 6, 2843 Châtillon; auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame S.à.r.l., rue de la Préfecture 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage intégré surmonté d'une terrasse, sur les parcelles

N<sup>os</sup> 1867 et 1797 (surfaces 347 et 235 m<sup>2</sup>), sises à la route du Jura, zone centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 12 m 84, largeur 10 m 81, hauteur 5 m 74, hauteur totale 7 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépi minéral blanc/blanc cassé; couverture: tuiles TC, couleur rouge-brun.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Movelier, le 4 avril 2011.

Secrétariat communal.

### Porrentruy

Requérants: Séverine Boéchat et Hervé Terrier, rue des Tilleuls 33, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Atelier d'architecture Nanon architecture S.A., Pascal Henzelin, route de Courgenay 55a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert ouvert à voitures et remise; aménagement d'une terrasse en façade sud; installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure; réalisation des accès et des alentours en dalles de jardin, engazonnements et arborisation, sur la parcelle N° 3488 (surface 900 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Fahy, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux, plan spécial «En Rouge-Terre». Conformément à la demande en permis de construire du 16 mars 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales: Longueur 12 m 60, largeur 10 m, hauteur 6 m 39, hauteur totale 6 m 39; dimensions du couvert à voitures-remise: longueur 8 m 50, largeur 6 m, hauteur à la corniche 2 m 49; terrasse: longueur 5 m 62, largeur 2 m, hauteur 3 m 48.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: revêtement crépissage minéral, lames de bois, teinte blanc-gris; toiture plate, pente 2-3 %; couverture: étanchéité, gravier, teinte grise; chauffage par pompe à chaleur air-eau; couvert à voitures-remise: poteaux et ossature bois; terrasse: ossature métallique et bois.

Dérogations requises: Article 17 RC (construction d'une annexe de plus de 40 m<sup>2</sup> de surface à une distance de 2 m de la parcelle N° 3152).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 4 avril 2011.

Service des travaux publics de la ville.

### Saignelégier

Requérante: TG Mécanique, Thierry Guenot, chemin des Buissons 6, 2350 Saignelégier; auteur du projet: Kaiser & Wittwer S.A., rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Projet: Construction d'une usine de mécanique avec atelier, installation de deux PAC air-eau extérieures + container à copeaux, sur la parcelle N° 1201 (surface 2600 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Sur la Courbe Roye», localité de Saignelégier, zone AAc, zone d'activités A, plan spécial «Sur la Courbe Roye – Secteur AAc».

Dimensions principales: Longueur 40 m 44, largeur 22 m 94, hauteur 9 m 65, hauteur totale 9 m 65.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature métallique/béton armé + isolation périphérique; façades: panneaux sandwich isolés, revêtement extérieur métallique anthracite/crépi gris moyen; couverture: étanchéité type Derbigum, gris foncé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 4 avril 2011.

Secrétariat communal.

### Soyhières

Requérante: Commune de et à 2805 Soyhières, route de France 36; auteur du projet: Bureau d'ingénieurs M. Jobin S.A., rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont.

Projet: Les Riedes-Dessus – Assainissement des réseaux de distribution et aménagements de surface.

Dimensions principales: Existantes.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2011, au Secrétariat communal de Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soyhières, le 29 mars 2011.

Secrétariat communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

## Mises au concours

La Municipalité de Porrentruy met au concours des postes d'

### éducateurs-trices de l'enfance et de stagiaires en vue d'entrer dans une école sociale

pour son secteur de Porrentruy, Fontenais et Cœuve.

Taux d'activité: entre 50% et 100%.

Exigence: diplôme d'éducateur-trice de l'enfance ou titre jugé équivalent.

Tâches: encadrement de groupes d'enfants en âge de scolarité.

Traitement: selon formation et situation.

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2011.

Renseignements: M<sup>me</sup> Thérèse Lattmann et M. Romain Petermann, à la Maison de l'Enfance, rue des Tilleuls 29, 2900 Porrentruy, téléphone 032 466 26 12.

Les actes de candidature, avec les documents usuels, sont à adresser par écrit à la Maison de l'Enfance, rue des Tilleuls 29, 2900 Porrentruy, jusqu'au 21 avril 2011, avec la mention « Postulation ».

Secrétariat municipal.

La Municipalité de Porrentruy met au concours le poste de

### cuisinier-ère pour la Maison de l'Enfance

Taux d'activité: 70%.

Exigences: certificat fédéral de capacité de cuisinier-ère, perfectionnement en diététique ou lien avec la fonction, la connaissance du travail en collectivité serait un plus.

Tâches: garantir le fonctionnement optimal de la cuisine en respectant les exigences du label fourchette verte, le budget, les horaires des repas des enfants, les règles d'hygiène légales et réglementaires.

Traitement: selon formation et situation.

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Renseignements: M<sup>me</sup> Thérèse Lattmann, direction de la Maison de l'Enfance, rue des Tilleuls 29, 2900 Porrentruy, téléphone 032 466 26 12.

Les actes de candidature, avec les documents usuels, sont à adresser par écrit à la Maison de l'Enfance, rue des Tilleuls 29, 2900 Porrentruy, jusqu'au 21 avril 2011, avec la mention « Postulation ».

Commission de gestion.

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire, met au concours les postes suivants:

### ÉCOLES PRIMAIRES

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.

2. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2011.
3. Date limite de postulation: 20 avril 2011.
4. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
5. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », à la présidente et aux présidents mentionnés ci-dessous.
6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la directrice et des directeurs des écoles concernées.

### COURFAIVRE

#### 1 poste à 50%

(14 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

#### 1 poste à 50%

(14 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Remarque: les postes mentionnés ci-dessus pourraient être regroupés.

Postulations à adresser à M<sup>me</sup> Janine Prince, présidente de la Commission d'école, chemin de la Tuilerie 2, 2853 Courfaivre.

Renseignements auprès de M. Frédéric Paroz, directeur des écoles enfantines et primaires, téléphone 032 426 51 42.

### COURENDLIN

#### 2 postes à 100%

(2 x 28 leçons hebdomadaires)

Contrats de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M. Bernard Chételat, président de la Commission d'école, Creux de la Quère 7, 2830 Courrendlin.

Renseignements auprès de M<sup>me</sup> Patricia Fringeli, directrice des écoles enfantines et primaires, téléphone 032 435 57 07.

### LA VENDLINE

#### 1 poste à 80%

(22 à 24 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Postulations à adresser à M. Curzio Tantardini, président de la Commission d'école, En Chaussin 5, 2843 Vendlincourt.

Renseignements auprès de M. Bernard Gassner, directeur des écoles enfantines et primaires, téléphone 032 474 47 43.

Delémont, le 30 mars 2011.

Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire.



**Avis divers**

Société coopérative du Dojo Eric Haenni

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

jeudi 12 mai 2011, à 20 heures, au Dojo à Delémont.

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations du président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 11 mars 2010.
4. Rapport du président.
5. Rapport du caissier, des vérificateurs des comptes et approbation de ceux-ci.
6. Admissions/démissions.
7. Divers et imprévu.

Delémont, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

La secrétaire: Sandrine Sanasi.

Bürgschaftsgenossenschaft für KMU

Coopérative de Cautionnement pour PME

BGMITTE  
CCCENTRE

## Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2011

Mercredi, 25 mai 2011, à 11.00 h, Radisson Blu Hotel,  
Inselquai 12, 6005 Lucerne  
(apéritif dinatoire au Radisson Blu Hotel)

**Ordre du jour:**

1. Ouverture de la séance par le président
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'année 2010
3. Délibération sur la répartition du résultat et décharge aux organes de l'administration
4. Elections
  - Administration
  - Organe de révision
5. Souhais de bienvenue
6. Divers et imprévus

**CC Centre,  
Coopérative de cautionnement pour PME**

Le président:  
sig. Dr R. Portmann

Le directeur:  
sig. A. Kormann

Berthoud, avril 2011

Le rapport de gestion et les documents sont à disposition des coopérateurs pendant 20 jours avant l'Assemblée générale auprès du secrétariat de la coopérative à Berthoud.

Les légitimations pour la participation à l'Assemblée générale doivent également être demandées auprès du siège de la coopérative à Berthoud.